

# Informations générales

## Conditions d'abonnement

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. Seuls les résidents et/ou les propriétaires de Saint-Prospier ont le droit de s'y inscrire. Une preuve peut être exigée.

L'abonnement est effectif dès le moment de l'inscription. Les parents ou tuteurs sont responsables des emprunts de leurs enfants.

L'abonné doit aviser la bibliothèque de tout changement d'adresse.

La carte d'abonné ne peut être utilisée que par l'abonné qui y est inscrit.

Tous les emprunteurs doivent avoir leur propre carte d'abonné.

L'abonné qui perd sa carte doit en aviser la bibliothèque. Des frais de 2\$ sont exigés pour son remplacement.

## Politique de prêt

Chaque abonné peut emprunter trois volumes, trois périodiques et trois enregistrements sonores.

Les prêts sont d'une durée de trois semaines, à moins d'une indication contraire. Il est possible de renouveler un emprunt si le bien culturel emprunté n'a pas été réservé par un autre abonné.

Pour chaque item remis en retard, une amende sera exigée. Des retards trop fréquents pourront entraîner l'annulation de la carte d'abonné.

## Réservation

L'abonné qui désire un bien culturel déjà prêté peut en faire la réservation en se présentant au comptoir de prêt ou par internet (NIP nécessaire). Aussitôt que le bien culturel réservé devient disponible, l'abonné en est avisé. Un délai de cinq (5) jours lui est accordé pour venir le chercher, après quoi la réservation peut être annulée.

## Prêt entre biblio

La bibliothèque peut obtenir du Réseau Biblio et des autres bibliothèques des volumes demandés par un abonné et qui ne sont pas disponibles à notre bibliothèque. Adressez-vous au comptoir de prêt, La demande peut également se faire par internet (NIP nécessaire). Les prêts entre bibliothèques sont gratuits.

## BIENS CULTURELS PERDUS OU BRISÉS

La municipalité et la bibliothèque sont responsables du remplacement des documents perdus ou endommagés. L'utilisateur est tenu de rembourser la valeur d'un bien perdu ou endommagé ; à défaut de le faire, il perd ses droits d'usager de la bibliothèque. Si le bris d'un volume est causé par les défauts de fabrication, l'utilisateur n'en sera pas rendu responsable. Ce cas se présente particulièrement dans le cas des livres ayant une reliure collée dont les pages se décollent. Un livre qui a été déchiré, sali ou avec des pages disparues doit être remboursé.

Les abonnés sont entièrement responsables des biens empruntés.

Les biens perdus ou endommagés sont facturés à l'abonné ou à la personne qui en est responsable. Le montant exigé pour le remboursement d'un bien culturel perdu ou brisé par négligence est calculé ainsi: **PRIX DU BIEN CULTUREL + TAXE + 2\$ POUR FRAIS DE PRÉPARATION.**

## CIVISME

Il est demandé aux usagers de ne pas fumer, manger ou boire dans les locaux de la bibliothèque et de ne pas y troubler l'ordre et le calme.

Le droit d'utiliser les services peut être retiré à un abonné dans les circonstances suivantes : bris volontaire du matériel et/ou des lieux, non respect du règlement de la bibliothèque, vol de matériel ou des biens culturels, manque de respect envers le personnel de la bibliothèque

Les enfants de moins de six ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable.

## LOCATION DE LIVRES (BEST SELLERS)

La bibliothèque offre certains titres en location. Le revenu ainsi gagné permet d'augmenter le nombre de volumes de la collection locale. Après une période de six mois, ces volumes sont disponibles sans frais comme tous les autres de la bibliothèque.

## ORDINATEURS - INTERNET - PHOTOCOPIEUR - SCANNEUR - IMPRIMANTE EN COULEURS

La bibliothèque met à la disposition du public un certain nombre d'ordinateurs et de liaisons *internet*. Un photocopieur, un scanner et une imprimante en couleurs (impression de photos) sont aussi disponibles. Les personnes intéressées doivent s'adresser au comptoir pour connaître les modalités d'utilisation de ces services.

## VOTRE NIP (CODE D'ACCÈS SUR INTERNET)

Les abonnés à internet peuvent, de chez eux, vérifier un titre, renouveler un emprunt ou faire une réservation. Vous devez auparavant demander votre NIP (code d'accès) à la bibliothèque. L'adresse internet du RÉSEAU BIBLIO est la suivante : [www.reseaubibliodubec.qc.ca](http://www.reseaubibliodubec.qc.ca) ; vous y trouvez le catalogue du réseau BIBLIO et celui de la bibliothèque de Saint-Prospier ainsi que d'autres services.